

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 55 (1917)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Nos vieilles chansons : le meunier : 1851  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213291>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIÙ & C<sup>ie</sup>, Albert DUPUIS, succ.  
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE  
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
„PUBLICITAS“  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.  
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 15 septembre 1917 : — Coins de chez nous (Walsch). — Nos vieilles chansons. — Le Conteur suspect. — L'eau de jus (Méline). — A propos de la paix. — Le café manqué. — Bêtes et gens (B.). — Feuilleton : Les Traditions valaisannes (Maurice Gabbud), suite.

## COINS DE CHEZ NOUS

### Au Plan de Jaman en 1830

**V**OLLANT passer la dent de Jaman, d'où la vue s'étend sur tout le lac Léman, je vins coucher à Montreux, grand et beau village, magnifiquement situé à mi-côte, au-dessus du château de Chillon, et non loin de Clarens. C'est la Provence de cette partie de la Suisse ; l'exposition en est si heureuse et le climat si doux, qu'on peut voir, dans plusieurs jardins, des figuiers, des lauriers et des grenadiers en pleine terre ; il y existait même, il y a peu de temps, un olivier qui, à la vérité, ne portait pas de fruits. Pendant un hiver que j'ai passé à Genève, où nous avons eu deux pieds de neige, on n'en a eu, à Montreux, que deux ou trois pouces, qui ont fondu dans les vingt-quatre heures. Aussi les médecins de cette ville et de Lausanne y envoient, pour l'hiver, ceux de leurs malades dont la poitrine est attaquée ou menacée.

Le « creux du Valais » et le fond du lac, vus d'ici, font un admirable effet qui se modifie à chaque heure de la journée, c'est à ne pas s'en lasser, et j'en ai vécu, pour ainsi dire, pendant huit jours passés à Montreux, il y a quelques années. Le soir, j'allais voir M. le pasteur Bridel, homme d'esprit, qui connaît à fond tout ce qui a rapport à la Suisse et à son histoire. Je lui dois beaucoup ; outre ce que j'ai appris dans sa conversation, j'ai puisé, dans son *Conservateur*, plusieurs faits curieux.

Un de mes vieux amis m'a conté que, passant à Montreux, en 1790, il fut vivement choqué de voir sur la place du Marché, une pauvre fille enfermée dans une cage tournant sur un pivot, et en butte aux risées et aux ignobles projectiles des polissons du village. Elle était là pour avoir justifié la vérité d'un mot célèbre de Shakspeare<sup>1</sup>. Cette punition dégradante était généralement employée en Suisse, à cette époque, et ce pilori du bon vieux temps y portait le nom de « trulle ». J'en ai encore vu un, il y a peu d'années, à l'entrée du pont de Dietikon, près de Zurich, et j'ai lu qu'il en existait jadis un à Genève, sur la place du Molard, « pour enfermer les ivrognes ». On faisait alors bon marché de la dignité de l'homme, ce que nul ne songeait à trouver mauvais. Lorsqu'un individu, par exemple, condamné à une amende pour délit correctionnel, ne pouvait ou ne voulait payer, il était « contraint, disent les vieux documents, courir nu par la ville ». Cédant à mon penchant pour les vieilleries, je ne puis m'empêcher de citer encore un fragment curieux du « Coutumier », manuscrit du pays de Vaud : « Si quelques hommes ou femmes à marier viennent à commettre crime pour lequel ils soient adjugés à mort, ycelle adjudication nonobstant, s'il vient une fille ou un garçon, selon le sexe de la con-

jonction, qui n'aurait été marié, requérir à la justice le condamné, pour l'avoir en mariage, il lui sera délivré, sans prendre mort, et abandonné en liberté et franchises, en restituant à la justice les couttes supportées, etc. ».

Le chemin qui mène, par le « plan de Jaman » dans le canton de Fribourg et le Simmenthal, est agréable et peu pénible, à l'exception d'un certain bois où le sentier, grossièrement pavé, forme des zig-zags nombreux et rapides. La matinée était brumeuse ; je marchais dans les nuages, jouissant peu mais espérant beaucoup. Il était près de midi et c'est l'heure où le temps se lève ou s'établit au mauvais pour le reste du jour. Lorsque j'atteignis le sommet du passage, le soleil, vainqueur des brouillards, brillait du plus pur éclat ; je me retourne enchanté, et, au lieu du lac, je vois une mer de vapeurs floconneuses, d'un blanc nacré, qui se confondaient, d'un côté, avec le ciel, et d'où s'élevaient, de l'autre, ainsi que des récifs, les montagnes abruptes de la Savoie, dont la base plongeait dans les brouillards. Ce spectacle était d'un effet singulier et avait de la grandeur. J'attendis assez longtemps un changement de décoration, qui enfin arriva ; peu à peu les nuages se dilatèrent, s'élevèrent, et mon œil put embrasser, sans obstacle, l'ensemble de ce vaste panorama, dont les détails disparaissent en raison de l'élévation et de la distance, c'est un peu une carte géographique. M. Raoul Rochette a donné une excellente description de ce point de vue renommé ; elle est écrite de main de maître, et, de plus, parfaitement exacte, mérite assez rare.

Je ne la referai point et me bornerai à citer l'exclamation d'un père de Gessenay, venu pour voir le lac Léman : « Dieu me préserve, s'écriait-il, en l'apercevant tout-à-coup du « plan » de Jaman, Dieu me préserve d'aller dans un pays où le ciel vient de tomber ! ». C'est à peu près la même impression qu'éprouvait, à cette vue, une paysanne fribourgeoise qui dit : « Il m'a semblé qu'il y avait deux ciels ; l'un en haut et l'autre en bas ». Au-dessus de la Dent de Jaman est le sommet de la Chau de Naye, d'où l'on voit le lac de Neuchâtel et la chaîne des Alpes, depuis le Saint-Bernard au Titlis ; « les trente-deux vents y tiennent foire », disent les gens du pays.

Ce passage est exposé au printemps à de fréquentes avalanches et a, sous ce rapport, une mauvaise réputation qui date de loin. M. Bridel, en m'en parlant, me cita l'autorité du géographe de Charles-Quint, Gérard Mercator, dans la *Cosmographie* duquel on voit : « Combien grand et espouvantable est le précipice du mont Mustruac (Montreux), duquel tombent et se perdent, chaque année, plusieurs bêtes de somme, et des hommes même ! » Nous n'y eûmes d'autre aventure que la chute d'une petite pierre, qui passa près de nous, en ronflant et faisant des ricochets perfides. Notre guide fribourgeois s'en montra bien plus effrayé que nous, en ce qu'il s'attendait à en voir descendre de plus grosses. D'abord il soupçonna que ce pouvait être une espérillerie de quelque père, mais n'apercevant personne sur ces hautes sommités, il trouva plus simple de s'en prendre à l'esprit malin.

WALSCH.

## NOS VIEILLES CHANSONS

### LE MEUNIER. 1851



1. D'un sac ti - rer dou-ble mou - tu - re,  
2. Sans meunier, non, non, point de fé - te,



C'est, dit - on, le fin du mé - tier ; Moi,  
Et sans à - ne point de meu - nier. Le



qui ne suis pas ma mou - tu - re, A cet art  
meunier donc, a - vec sa bê - te, Vous ré-clame



je peux dé - fi - er Le gros et le pe - tit meu -  
un dou-ble lau - rier, Vous ré-clame un dou-ble lau -



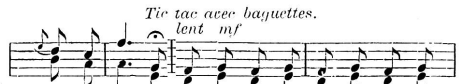
nier. Et si contre mon in - dus - tri - e Quel -  
rier. Chantons la joie et la fa - ri - ne, Chan -



qu'un veut s'échau - fer le sang. Qu'on en mé - tons  
le vin et sur-tout l'eau : Grâce à l'eau



dise ou bien qu'on cri - e, Je suis bien sûr d'en  
ma meu - le che - mi - ne Et pour moi cou - le



Tic tac avec baquettes.  
sor - tir blanc. Tic tac tic tac tic tac tic tac tic  
le ton-neau.



ti - que ti - que, ti - que, Voi - là ma mu - si - que.



ti - que ti - que tac, Cha - cun son sac. Tic



tac tic tac tic tac tic tac tic tac tic tac.

<sup>1</sup> Oh ! femme, ton nom est fragilité.